

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

SOINS DU CHEVAL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 16 13 22 U11 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

SOINS DU CHEVAL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de soins à apporter aux chevaux.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- ◆ savoir calculer :
 - ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
 - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
 - ◆ connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - ◆ prendre une fraction d'un nombre ;
 - ◆ calculer un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ savoir structurer l'espace et ses composants :
 - ◆ reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;

- ◆ calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
- ◆ calculer l'aire et le volume de ces solides ;
- ◆ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ◆ savoir mesurer :
 - ◆ pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée et de monnaie (cas simples).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (*C.E.B.*)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en disposant du matériel et des fournitures adéquats,

dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,

dans le respect du bien-être animal,

en adoptant une démarche éco-responsable,

- ◆ d'entretenir le pied du cheval ;
- ◆ de panser et de seller le cheval ;
- ◆ d'assurer les soins préventifs et curatifs du cheval ;
- ◆ d'entretenir et d'assurer les soins de confort du cheval.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des termes employés,
- ◆ la pertinence des choix opérés,
- ◆ l'exactitude et la précision des gestes,
- ◆ la qualité des soins apportés.

4. PROGRAMME

en disposant du matériel et des fournitures adéquats,

en utilisant le vocabulaire du métier,

dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,

dans le respect du bien-être animal,

en adoptant une démarche éco-responsable,

L'étudiant sera capable :

En soins du cheval : Technologie

- ◆ de décrire le matériel nécessaire pour panser le cheval : brosses, étrilles, cure pied, trimer, etc.
- ◆ de décrire le matériel nécessaire à la monte du cheval en vue d'assurer la sécurité du cheval et du cavalier :
 - ◆ le bridon, la selle, le harnais, les embouchures (leur nomenclature et usages), etc.,
 - ◆ les protections du cheval : dos, bouche, jambes, etc.,
 - ◆ les enrênements (variété, usages, risques),
 - ◆ l'entretien et les petites réparations sur les cuirs,
 - ◆ le matériel le plus adapté à chaque cheval et à chaque utilisation pour la sécurité, le confort et la performance,
 - ◆ ... ;
- ◆ de décrire les soins fréquents du cheval (pansage, toilettage, tonte, ...)
- ◆ décrire le pied du cheval et la qualité de la ferrure ;
- ◆ d'explicitier les soins préventifs :

- ◆ vaccination et vermifugation des chevaux en fonction de leur mode de vie,
- ◆ état sanitaire du cheval (pied, dentition, peau...);
- ◆ d'expliciter les soins curatifs :
 - ◆ les problèmes dentaires à travers les problèmes de monte ou de nourriture,
 - ◆ les coliques et problèmes respiratoires,
 - ◆ la pharmacie d'urgence,
 - ◆ les soins d'urgence aux chevaux malades ou blessés;
- ◆ d'apprécier la gravité d'un problème de santé afin de déterminer ou non la venue du vétérinaire.

En soins du cheval : Pratique professionnelle

- ◆ de panser, de seller ou d'harnacher le cheval :
 - ◆ de pratiquer un pansage complet du cheval avant la monte,
 - ◆ de choisir le matériel le plus adapté à chaque cheval et à chaque utilisation pour la sécurité, le confort et la performance,
 - ◆ d'ajuster correctement le matériel sur le cheval (sécurité du cheval et du cavalier),
 - ◆ de résoudre des problèmes équestres par l'usage pertinent d'enrênements (cheval longé ou monté),
 - ◆ d'entretenir et d'effectuer les petites réparations sur les cuirs;
- ◆ d'entretenir et d'assurer les soins de confort du cheval :
 - ◆ d'effectuer le pansage et les soins quotidiens du cheval au travail (avant/après),
 - ◆ de réaliser le toilettage du cheval pour le travail quotidien ou la compétition,
 - ◆ de tondre le cheval en respectant les mesures de sécurité pour le cheval, l'homme et le matériel;
- ◆ d'entretenir le pied du cheval :
 - ◆ d'apprécier l'état des pieds et de la ferrure pour entretenir et remédier aux problèmes,
 - ◆ de déferrer les pieds des chevaux avec les outils spécifiques,
 - ◆ d'appliquer les soins préventifs,
 - ◆ de gérer les programmes de vaccination et de vermifugation des chevaux en fonction de leur mode de vie,
 - ◆ de surveiller l'état sanitaire du cheval (pied, dentition, peau,...);
- ◆ d'appliquer les soins curatifs :
 - ◆ de détecter les problèmes dentaires à travers les problèmes de monte ou de nourriture et les résoudre avec le vétérinaire,
 - ◆ de constituer avec le vétérinaire une pharmacie d'urgence,
 - ◆ de prodiguer les soins d'urgence aux chevaux malades ou blessés,
 - ◆ d'apprécier la gravité d'un problème de santé afin de déterminer ou non la venue du vétérinaire et son urgence.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas disposer plus de 2 étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Soins du cheval : technologie	CT	B	32
Soins du cheval : travaux pratiques	PP	L	64
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120